

CARREFOUR

Société anonyme au capital de 1 840 786 972,50 euros

Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy

652 014 051 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2025

Le mercredi vingt-huit mai deux mille vingt-cinq, à dix heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Alexandre Guarini, représentant la société Peninsula Europe SARL, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 9 mai 2025 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans le BALO du 21 avril 2025 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « Actu.fr » du 9 mai 2025.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Maîtres Christine Louvion et Cédric Morel, Commissaires de justice, sont également présents à cette Assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A/ Résolutions à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024 ;
3. Affectation du résultat, fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Flavia Buarque de Almeida ;
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Eduardo Rossi ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne ;
8. Ratification de la cooptation de Madame Anne Browaeyns en qualité d'Administratrice ;

9. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2024 ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, due à raison de son mandat de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2025 ;
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, due à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2025 ;
13. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

B/ Résolutions à caractère extraordinaire

14. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions ;
15. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier ou à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société ;
17. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
18. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
19. Délégation de pouvoirs pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
20. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ;
21. Délégation de compétence pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ;
22. Autorisation donnée pour une durée de 26 mois au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison des attributions gratuites d'actions ;

C/ Résolution à caractère ordinaire

23. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 9 mai 2025 aux Commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 9 mai 2025 à chaque actionnaire nominatif ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rapport de gestion y afférent, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contenus dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 ainsi que rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'émission d'actions de la société en vue de rémunérer un apport en nature ;
- l'ordre du jour, le texte des résolutions de la présente Assemblée et le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée contenus dans l'avis de convocation 2025 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- la liste des Administrateurs ;
- les informations sur les Administrateurs dont la cooptation, ou le renouvellement de mandat est proposé à la présente Assemblée ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- le nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la Société au 21 avril 2025;
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Ces pièces sont reconnues régulières par le Bureau.

Les documents et informations visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Ces mêmes documents et ceux visés par les articles L. 225-115 et suivants du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires nominatifs pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'inscription en compte préalable des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation a été régulièrement justifiée.

Monsieur Laurent Vallée informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 463 679 578 actions soit 71,57 % des actions ayant le droit de vote. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, est donc atteint.

(...)

A caractère ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 606 518 519 voix pour, 1 366 688 voix contre et 402 592 abstentions.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 606 539 323 voix pour, 1 346 535 voix contre et 401 941 abstentions.

Troisième résolution (Affectation du résultat, fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à 296 971 734,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	296 971 734,17 €
Affectation à la réserve légale	-
Report à nouveau au 31 décembre 2024	3 726 115 496,33 €
Soit bénéfice distribuable	4 023 087 230,50 €
Dividendes 2024 prélevés sur le bénéfice distribuable (1)	744 180 618,16 €
Solde du report à nouveau après affectation	3 278 906 612,34 €

(1) Calculé sur la base d'un dividende de 0,92 euro par action sur les actions ouvrant droit à dividende soit déduction faite des actions auto-détenues au 31 décembre 2024, complété par un dividende exceptionnel et global de 150 millions d'euros, soit 0,23 euro par action au 31 décembre 2024.

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 677 969 188 actions composant le capital social au 31 décembre 2024, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 744 180 618,16 euros (déduction faite des 32 120 690 actions auto-détenues à la date du 31 décembre 2024) qui représente un dividende de 1,15 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 30 mai 2025 et sera mis en paiement le 3 juin 2025. L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2021	0,52 €	0,52 €	-
2022	0,56 €	0,56 €	-
2023	0,87 €	0,87 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 587 667 680 voix pour, 20 533 712 voix contre et 86 407 abstentions.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 498 785 472 voix pour, 80 462 voix contre et 170 441 abstentions.

Cinquième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Flavia Buarque de Almeida*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Flavia Buarque de Almeida pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 563 447 105 voix pour, 44 693 279 voix contre et 147 415 abstentions.

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Eduardo Rossi*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Eduardo Rossi, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 583 292 561 voix pour, 27 780 420 voix contre et 214 818 abstentions.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Edelstenne, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 527 732 652 voix pour, 62 484 560 voix contre et 18 070 587 abstentions.

Huitième résolution (Ratification de la cooptation de Madame Anne Browaeyns en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Madame Anne Browaeyns en qualité d'Administratrice, intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 13 avril 2025, en remplacement de Monsieur Stéphane Israël, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 586 838 108 voix pour, 3 373 272 contre et 18 076 419 abstentions.

(...)

Vingt-troisième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 608 113 609 voix pour, 67 383 voix contre et 106 807 abstentions.

(...)

Signé par **Edouard de
Chavagnac** le 26/06/2025 12:41



Extrait certifié conforme
Monsieur Edouard de Chavagnac
Directeur Juridique Groupe